

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public des systèmes d'assainissement collectif et non collectif

Exercice 2022

Article D 2224-1 du CGCT



SOMMAIRE

A.	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3
1)	Gestion du service d'assainissement collectif.....	3
2)	Patrimoine du service d'assainissement collectif	3
3)	Données clientèles.....	5
4)	Gestion des abonnés non domestiques et non assimilés domestiques.....	6
6)	Gestion des sous-produits des stations d'épuration	7
a)	Gestion des boues	7
b)	Gestion des autres sous-produits	8
7)	Prix de l'assainissement collectif	8
8)	Indicateurs de performance	10
9)	Investissements réalisés sur les services	10
10)	Etat de la dette des services	11
11)	Amortissements.....	11
B.	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	12
1)	Gestion du service d'assainissement non collectif.....	12
2)	Données clientèles.....	12
3)	Contrôles réalisés en 2022.....	12
4)	Prix de l'assainissement non collectif.....	12
5)	Indicateurs de performance (P301.3)	13

A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1) Gestion du service d'assainissement collectif

Les communes de Brazey-en-Plaine, Chamblanc, Echenon, Jallanges, Laperrière-sur-Saône, Losne, Pouilly-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage, Seurre, Trouhans, Trugny sont en assainissement collectif.

La Communauté de communes a donc la compétence de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées de ces communes.

La gestion du service est déléguée aux délégataires SAUR et SUEZ selon les contrats de Délégation de Service Public suivants :

Communes	Délégataire	Durée de la délégation
Brazey-en-Plaine	SAUR	Du 01/01/2016 au 31/12/2024
Trouhans	SAUR	Du 01/01/2013 au 31/12/2024
Pays Losnais (Chamblanc, Echenon, Jallanges, Laperrière-sur-Saône, Losne, Pouilly-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage, Seurre, Trugny)	SUEZ	Du 01/09/2019 au 31/12/2024

2) Patrimoine du service d'assainissement collectif

TOTAL :	
Nombre de stations d'épuration	8
Nombre de postes de relevage	52
Linéaire de réseau d'eaux usées gravitaire (ml)	93 172
Linéaire de réseau d'eaux usées sous pression (ml)	13 880
Linéaire de réseau en unitaire (eaux pluviales et eaux usées dans le même réseau)	5 436
Nombre de déversoirs d'orage (DO)	10
Nombre de branchements	6 154

Laperrière sur Saône			Saint Symphorien/Saône			Trouihans		
STEP			STEP			STEP		
Date mise en service	1982		Date mise en service	1981		Date mise en service	1980	
Adresse	Près rue des vignes		Adresse	Ruelle des cavaliers		Adresse	Près chemin de fontenis	
EH	360		EH	360		EH	600	
DBO5 nom	21,6 kg/j		DBO5 nom	21,6 kg/j		DBO5 nom	32 kg/j	
Q nom	130 m3/j		Q nom	130 m3/j		Q nom	140 m3/j	
Milieu récepteur	Saône		Milieu récepteur	Saône		Milieu récepteur	Ouche	
Poste de relevage			Poste de relevage			Poste de relevage		
Nombre	2		Nombre	2		Nombre	1	
Réseaux			Réseaux			Réseaux		
Séparatif EU gravitaire	2 855		Séparatif EU gravitaire	4 537		Séparatif EU gravitaire	4 660	
Séparatif EU refoulement	740		Séparatif EU refoulement	870		Séparatif EU refoulement	250	
Unitaire	0		Unitaire	0		Unitaire	0	
Déversoirs d'orage réseau			Déversoirs d'orage réseau			Déversoirs d'orage réseau		
Nombre	0 DO		Nombre	0 DO		Nombre	0 DO	

Chambland			Pouilly sur Saône			Brazey		
STEP			STEP			STEP		
Date mise en service	1983		Date mise en service	1985		Date mise en service	1987	
Adresse	7 Rue des prés		Adresse	Près du chemin de la plage		Adresse	Près rue de la rigole	
EH	600		EH	850		EH	4 000	
DBO5 nom	36 kg/j		DBO5 nom	51 kg/j		DBO5 nom	240 kg/j	
Q nom	140 m3/j		Q nom	130 m3/j		Q nom	800 m3/j	
Milieu récepteur	Ruisseau de l'Alliance		Milieu récepteur	Saône		Milieu récepteur	Bièvre	
Poste de relevage			Poste de relevage			Poste de relevage		
Nombre	2		Nombre	2		Nombre	13	
Réseaux			Réseaux			Réseaux		
Séparatif EU grav	4 705		Séparatif EU grav	5 876		Séparatif EU grav	18 445	
Séparatif EU refou	255		Séparatif EU refou	1 240		Séparatif EU refou	1 800	
Séparatif EP	7 595		Séparatif EP	5 384		Séparatif EP	18 680	
Unitaire	0		Unitaire	0		Unitaire	0	
Déversoirs d'orage réseau			Déversoirs d'orage réseau			Déversoirs d'orage réseau		
Nombre	2 DO		Nombre	0 DO		Nombre	1 DO (vannes)	

Pays Losnais			Seurre/Jallanges/Trugny		
STEP			STEP		
Date mise en service	2011		Date mise en service	2009	
Adresse	Quai de la hutte		Adresse	Route de Verdun	
EH	6 500		EH	7 115	
DBO5 nom	390 kg/j		DBO5 nom	427 kg/j	
Q nom	3 240 m3/j		Q nom	1 770 m3/j	
Milieu récepteur	Saône		Milieu récepteur	Saône	
Poste de relevage			Poste de relevage		
Nombre	20		Nombre	10	
Réseaux			Réseaux		
Séparatif EU gravitaire	33 025		Séparatif EU gravitaire	19 069	
Séparatif EU refoulement	5 225		Séparatif EU refoulement	3 500	
Unitaire	0		Unitaire	5 436	
Déversoirs d'orage réseau			Déversoirs d'orage réseau		
Nombre	0 DO		Nombre	7 DO	

3) Données clientèles

Les administrés concernés par le service d'assainissement collectif sont recensés ci-dessous :

Service	Nombre d'abonnés		Densité linéaire d'abonnés
	2021	2022	
Brazey	999	996	50,68 abonnés/km
Chamblanc	219	213	52,87 abonnés/km
Seurre	1 249	1 168	
Jallanges	132	128	
Trugny	54	53	
Echenon	343	343	
Losne	723	731	
Saint-Jean-de-Losne	505	486	
Saint-Usage	596	603	
Laperrière-sur-Saône	166	173	
Saint-Symphorien-sur-Saône	154	156	
Pouilly sur Saône	284	318	
Trouhans	266	267	56,22 abonnés/km
TOTAL	5 690	5 635	

Soit une évolution de - 1 % entre 2021 et 2022.

La différence du nombre d'abonnés sur la commune de Seurre entre 2021 et 2022 est en cours d'enquête par la SUEZ qui a repris ce secteur début 2022, auparavant géré par la SAUR.

Les volumes facturés sont les suivants :

Service	Nombre de m3 consommés	
	2021	2022
Brazey	82 420 m ³	86 918 m ³
Trouhans	21 279 m ³	19 049 m ³
Pays Losnais	182 211 m³	179 251 m³
*Echenon	27 142 m ³	26 665 m ³
*Saint Usage	48 283 m ³	49 551 m ³
*Saint Jean de Losne	48 257 m ³	47 751 m ³
*Losne	58 529 m ³	55 284 m ³
Laperrière-sur-Saône	15 556 m ³	16 088 m ³
St Symphorien-sur-Saône	11 241 m ³	10 974 m ³
Chamblanc	19 611 m ³	18 648 m ³
Jallanges	11 434 m ³	15 734 m ³
Seurre	114 179 m ³	97 668 m ³
Trugny	4 611 m ³	3 412 m ³
Pouilly-sur-Saône	22 473 m ³	18 832 m ³
TOTAL volumes facturés	485 015 m³	466 574 m³

Soit une évolution de – 3.80 % entre 2021 et 2022.

Les volumes traités en stations d'épuration sont les suivants :

Stations d'épuration	2021		2022	
	Entrée STEP en m ³	Sortie STEP en m ³	Entrée STEP en m ³	Sortie STEP en m ³
Brazey Traite les effluents de Brazey	355 366	398 383	227 132	270 889
Chamblanc Traite les effluents de Chamblanc	33 101	32 681	42 676	42 676
Laperrière-sur-Saône Traite les effluents de Laperrière	55 477	55 477	39 788	39 788
Losne Traite les effluents de Echenon, Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint- Usage	344 111	371 588	288 119	279 227
Pouilly sur Saône Traite les effluents de Pouilly	35 614	35 614	27 490	27 490
St Symphorien sur Saône Traite les effluents de Saint Symphorien	39 272	39 272	18 620	18 620
Trouhans Traite les effluents de Trouhans	26 344	26 344	24 265	24 265
Trugny Traite les effluents de Jallanges, Seurre, Trugny	254 882	326 649	158 005	181 789
TOTAL des volumes traités	1 144 167	1 286 008	826 095	884 744

Soit une évolution entre 2021 et 2022 de – 27,8 % en entrée de STEP et – 31,2 % en sortie de STEP.

4) Gestion des abonnés non domestiques et non assimilés domestiques

Tout abonné non domestique ou assimilé doit obtenir une autorisation de déversement de la Communauté de communes en amont de tout déversement au réseau d'assainissement collectif.

La Communauté de communes a commencé en 2020 son travail de recensement des abonnés concernés et met en place progressivement les autorisations requises.

En cas de déversement d'eaux usées particulières en termes de pollution et/ou de volume, une convention de déversement entre l'établissement, la collectivité et le délégataire sera requise. Elle fixera les conditions techniques et financières du déversement.

La délibération n°40-2021 votée le 3 mars 2021, acte le format de la convention.

Nombre d'autorisations de déversement signées en 2022 : 2.

5) Epuration des effluents

STEP	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon la réglementation										
		Règlementation / effluent rejeté	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Brazey en Plaine	NON	Règlementation Effluent rejeté	25 1,5	80 98,1	90 14,63	75 94,9	35 4,22	90 97,7	40 4,02	/ 85,8	2 2,61	80 31,9
Chamblanc	OUI	Règlementation Effluent rejeté	35 4,66	60 98	200 33,27	60 94	/ 4,94	50 97	/ /	/ /	/ /	/ /
Laperrière sur Saône	NC	Arrêté préfectoral manquant										
Losne	OUI	Règlementation Effluent rejeté	25 3,33	80 98	125 16,91	75 97	35 3,09	90 98	/ 1,62	/ 98	/ 3	/ 63
Pouilly sur Saône	OUI	Règlementation Effluent rejeté	35 6	60 97	200 65,53	60 86	/ 12	50 92	Non Concernée car < 2000 EH			
St Symphorien sur Saône	OUI	Règlementation Effluent rejeté	35 12	60 97	200 78	60 90	/ 35	50 79	Non Concernée car < 2000 EH			
Trouhans	OUI	Règlementation Effluent rejeté	35 7,5	60 96,1	200 63	60 87	/ 16,5	50 90,1	/ 28,13	70 70	/ 3,22	60 56,3
Trugny	OUI	Règlementation Effluent rejeté	25 3,49	70 98	125 12,79	75 97	35 2,89	90 98	10 19	/ /	2 0,39	/ 97

Les stations étant conformes à la réglementation en concentration mais ne respectant pas le rendement sont tout de même conformes car il s'agit de respecter à minima un de ces deux critères de contrôle.

Non-conformité Phosphore Brazey en Plaine :

SAUR indique un désamorçage régulier des pompes d'injection de Chlorure ferrique et un manque d'approvisionnement de réactif auprès de leurs fournisseurs.

6) Gestion des sous-produits des stations d'épuration

a) *Gestion des boues*

Les quantités de boues sur les stations d'épuration en 2022 ont été les suivantes :

Stations d'épuration	2021		2022	
	Produites (TMS)	Evacuées (TMS)	Produites (TMS)	Evacuées (TMS)
Brazey en Plaine	8,126	11,8 (épandage agricole) 2,4 (autre STEP)	21,474	10,965 (épandage agricole après chaulage)
Chamblanc	2,4	0	4,2	1,86
Laperrière sur Saône	3,5	1,5 (épandage)	3,8	1,5 (évacuation autres STEP)
Losne	97,2	140,68	90,9	168 (épandage après chaulage)
Pouilly sur Saône	5,8	0 (épandage) 3 (autre STEP)	5	2,6 (autre STEP)
St Symphorien sur Saône	3,5	0 (épandage) 2,1 (autre STEP)	3,4	1,8 (autre STEP)

Trouhans	9,7	Boues stockées dans les lits plantés de roseaux	19,097	Boues stockées dans les lits plantés de roseaux
Trugny	31,9	0 (incinération) 31,463 (compostage)	66,8	39 (compostage)

La crise sanitaire de la COVID19 a imposé à la Collectivité l'interdiction d'épandre des boues de station d'épuration non hygiénisées.

Cette interdiction a impacté les stations d'épuration de Brazey-en-Plaine, Laperrière-sur-Saône, Saint-Symphorien-sur-Saône, et Pouilly-sur-Saône, car les boues de ces stations ne disposaient pas de filière de traitement hygiénisante (envoyées vers un silo de stockage puis épandues).

La Communauté de communes a donc dû trouver des solutions d'urgence pour la gestion des boues de ces stations : Evacuation des boues vers d'autres stations (Dole, Chalon-sur-Saône).

Depuis 2023, l'interdiction d'épandage a été levée.

b) Gestion des autres sous-produits

Stations d'épuration	Sables		Graisses		Refus dégrillage	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Brazey en Plaine	-	7 000 kg (évacués vers décharge)	8 000 kg (évacuées vers autre STEP)	21,4 kg (évacuées vers STEP)	217 kg (évacués vers décharge)	133 kg (évacués vers décharge)
Chamblanc	-	1 000 kg (évacués vers STEP)	-	-	-	120 kg (incinération)
Laperrière sur Saône	100 kg	250 kg (évacués vers autre STEP)	100 kg (évacuées vers autre STEP)	250 kg (évacués vers autre STEP)	135 kg (évacués vers décharge de classe 2)	120 kg (ISDND)
Losne	10 000 kg (évacués vers autre STEP)	15 000 kg (évacués vers STEP)	18 000 kg (évacuées vers autre STEP)	13 900 kg (évacués vers STEP)	4 820 kg (incinération)	1 440 kg (incinération)
Pouilly sur Saône	100 kg (évacués vers autre STEP)	500 kg (évacués vers autre STEP)	100 kg (évacuées vers autre STEP)	500 kg (évacués vers autre STEP)	125 kg (évacués vers décharge de classe 2)	240 kg (ISDND)
St Symphorien sur Saône	100 kg (évacués vers autre STEP)	250 kg (évacués vers autre STEP)	100 kg	250 kg (évacués vers autre STEP)	510 kg (évacués vers décharge de classe 2)	240 kg (ISDND)
Trouhans	-	-	-	-	-	-
Trugny	3 kg	14 000 kg (évacués vers autre STEP)	0	-	490 kg (évacués vers les OM)	1 440 kg (incinération)

Les sous-produits des stations de petite taille ne sont pas évacués tous les ans, ce qui explique des années à « zéro » pour certaines évacuations de sous-produits.

7) Prix de l'assainissement collectif

Le prix de l'assainissement collectif se compose :

- D'une part de la Collectivité : un abonnement et un prix au mètre cube d'eau consommé,
- D'une part du Délégitaire : un abonnement et un prix au mètre cube d'eau consommé,
- Des redevances de l'Agence de l'eau RMC

La Communauté de communes dispose réglementairement de 10 ans à compter de sa prise de compétence de gestion de l'assainissement collectif (2018) pour converger vers une uniformisation du prix de l'assainissement collectif sur le périmètre communautaire.

Une facture d'assainissement type de 120 m³ pour l'année 2022 se décompose ainsi (tarifs au 1^{er} janvier 2022) :

Facture type	Brazey	Chamblanc/ Seurre/ Jallanges/ Trugny	Laperrière sur Saône / St Symphorien sur Saône	Pays Losnais	Pouilly sur Saône	Trouhans
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	38,00	37,22	36,62		40,13	29,43
Part proportionnelle	1,01	0,63	0,46	0,82	0,78	0,50
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	159,20	112,82	91,82	135,02	133,73	89,43
Part du délégataire						
Part fixe annuelle	49,96	31,86				46,76
Part proportionnelle	0,9880	1,2423				1,0675
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	168,52	180,94				174,86
Taxes et redevances						
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20 (0,16 €/m³)	19,20 (0,16 €/m³)				19,20 (0,16 €/m³)
TVA (10%)	34,70	31,30	29,20	33,52	33,39	28,35
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	53,90	50,5	48,4	52,72	52,59	47,55
Total TTC	381,62	344,26	321,16	368,68	367,26	311,84

A noter que les tarifs Collectivité sont les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et qu'un changement de tarifs a été voté le 15 février 2022 avec application à compter du 1^{er} avril 2022 pour la part proportionnelle et application à compter du 1^{er} juillet 2022 pour la part fixe annuelle.

8) Indicateurs de performance

Service	Taux de desserte par le réseau (P201.1)	Indice de connaissance patrimoniale (sur 100) (P202.2B)	Conformité de l'épuration (P254.3)	Conformité gestion des boues (P206.3)
Brazey	100 %	95	NON	100%
Pays Losnais	NC	75	OUI	100%
Pouilly sur Saône	NC		OUI	100%
Laperrière sur Saône/ St Symphorien sur Saône	NC		NON	100%
Seurre/Jallanges/Trugny/Chamblanc	NC		69,2 %	100%
Trouhans	100 %	75	0 %	Pas de boues évacuées

9) Investissements réalisés sur les services

■ Travaux préconisés par le schéma directeur :

1) Mise en conformité de l'autosurveillance des déversoirs d'orage et des STEP :

Afin d'assurer une conformité réglementaire de ses installations, la Communauté de communes a mis en place des sondes de mesures sur les communes de Laperrière-sur-Saône, Chamblanc, et Seurre.

Un débitmètre a été installé sur la station de Chamblanc afin de mesurer les volumes transitant à la station. Ces opérations ont représenté une enveloppe financière de presque 10 000€ H.T.

2) Mise en sécurité des postes de relevage du territoire

La Communauté de communes a commencé la sécurisation des postes de relevage de son territoire. En effet, il est nécessaire d'installer des barres antichute sur ces installations afin d'assurer la sécurité des agents intervenant sur les postes. Ces travaux s'élèvent à près de 90 000€ H.T.

■ Installation d'une télésurveillance sur le poste de relevage du Galopin à Brazey-en-Plaine et remise en état du poste :

La Collectivité a dû procéder à la remise en état du poste de relevage du Galopin situé sur la commune de Brazey-en-Plaine pour un montant de 5 900€ H.T. financé par un fonds de travaux du contrat de délégation de service public.

La Collectivité a dû également financer la mise en place d'une télésurveillance sur ce poste, permettant d'être alertés en temps réel de tout dysfonctionnement pouvant survenir sur le poste. Cet investissement représente 4 600€ H.T.

■ Investissements sur les regards et les boîtes de branchements :

- Mise à niveau et/ou renouvellement de tampons :
 - o Financés directement par la Collectivité pour un montant de 2 610€ H.T. : 9 tampons sur la commune de Jallanges et 1 tampon sur la commune de Chamblanc.
 - o Financés dans le cadre des contrats de délégation de service public : 6 tampons à Echenon, 11 tampons à Brazey, 1 tampon à Laperrière-sur-Saône, 1 tampon à Saint-Usage
- Renouvellements réalisés sur les boîtes de branchement et la partie publique des branchements :
 - o 1 branchement sur la commune de Saint-Jean-de-Losne
 - o 4 boîtes de branchements sur les communes de Losne et Seurre

▪ Curage et Inspection Télévisée réalisés sur réseaux :

	Curage (ml)	ITV (ml)
Brazey	6 036,1	3 247
Pays Losnais / Pouilly sur Saône / Laperrière sur Saône/ St Symphorien sur Saône / Seurre / Jallanges / Trugny / Chamblanc	11 703	3 350,87
Trouhans	1 220	
TOTAL	18 959,1ml Soit 20,3% du linéaire séparatif gravitaire	6 597,87ml Soit 6,7% du linéaire gravitaire

Ces opérations ont été financées par les fonds de travaux des contrats de DSP.

▪ Contrôles de branchements :

- 182 branchements contrôlés à St Usage, Chamblanc, Seurre, Laperrière, St Jean de Losne, Pouilly sur Saône, Echenon, St Symphorien sur Saône, Losne, Trugny, Jallanges
- 38 branchements contrôlés à Trouhans et Brazey en Plaine

Les branchements non conformes font tous l'objet d'une demande de remise en conformité auprès des abonnés concernés.

Au global, ces contrôles représentent 3,6% des branchements du territoire.

10) Etat de la dette des services

	Encours de la dette au 31 décembre 2022 (montant restant dû en €)	Capital remboursé durant l'exercice en €	Intérêts remboursés durant l'exercice en €
Brazey en Plaine	Néant		
Trouhans	29 285,05 €	5 981,58 €	346,78 €
Pays Losnais/ Laperrière sur Saône / St Symphorien sur Saône	1 212 218,45 €	63 944,32 €	56 358,32 €
Seurre/Jallanges/Trugny/Chamblanc	1 156 210,75	66 711,66 €	58 501,57 €
Pouilly sur Saône	Néant		

11) Amortissements

	Dotations aux amortissements 2022
Brazey en Plaine	90 440,43 €
Trouhans	19 790,27 €
Pays Losnais/ Laperrière sur Saône / St Symphorien sur Saône	143 990,99 €
Seurre/Jallanges/Trugny/Chamblanc	165 607,50 €
Pouilly sur Saône	11 400,84 €
Commun	7 725,42 €
TOTAL	438 955,45 €

B. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1) Gestion du service d'assainissement non collectif

Les communes concernées par l'ANC sont les suivantes :

Aubigny en Plaine, Auwillars sur Saône, Bagnot, Bonnencontre, Bousselange, Brazey-en-Plaine (ponctuels), Broin, Chamblanc (ponctuels), Charrey-sur-Saône, Chivres, Echenon (ponctuels), Esbarres, Franxault, Glanon, Grosbois les Tichey, Jallanges (ponctuels), Labergement-lès-Seurre, Labruyère, Lanthès, Laperrière-sur-Saône (ponctuels), Lechâtelet, Losne (ponctuels), Magny-les-Aubigny, Montagny-lès-Seurre, Montmain, Montot, Pagny-la Ville, Pagny-le-Château, Pouilly-sur-Saône (ponctuels), Saint-Jean-de-Losne (ponctuels), Saint-Seine-en-Bâche, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage (ponctuels), Samerey, Seurre (ponctuels), Tichey, Trouhans (ponctuels), et Trugny (ponctuels).

La gestion du service est déléguée au délégataire SUEZ par contrat de Délégation de Service Public depuis le 01/09/2019 jusqu'au 31 décembre 2024.

2) Données clientèles

Population estimée concernée : 8 645 habitants

	Nombre d'installations d'assainissement non-collectif
<u>Priorité 1</u> : absence d'installation	322
<u>Priorité 2</u> : installation non-conforme, danger pour la santé des personnes ou risque environnemental	749
<u>Priorité 3</u> : installation incomplète (sous-dimensionnée ou dysfonctionnement majeur)	1 401
<u>Priorité 4</u> : défaut d'entretien ou usure de l'un des éléments constitutifs	628
<u>Priorité 5</u> : installation complète et bon état de fonctionnement	720
Autres (ex : mobilhome...)	199
TOTAL	4 019

3) Contrôles réalisés en 2022

560 installations visitées, dont 96 à l'occasion d'une vente immobilière et 464 dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public.

4) Prix de l'assainissement non collectif

Au 01/01/2022, la part délégataire de l'ANC sur la facture eau est de 24,18 € HT/an.

Le prix des contrôles est le suivant :

Prestations	Au 01/01/2022
R1 : Examen préalable de conception d'une installation nouvelle ou à réhabiliter	145,14 €
R2 : Vérification de l'exécution d'une installation nouvelle ou à réhabiliter	145,14 €
R4 : Vérification en cas de vente immobilière	198,90

5) Indicateurs de performance (P301.3)

Le taux de conformité des dispositifs d'ANC (c'est-à-dire le nombre d'installations classées en P3, P4 ou en P5) est le suivant : 68,4 %

La moyenne nationale 2018 se situe à 60,8%.